

# COMMUNE DE BARENTON

## COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2014

Etaient présents : tous les conseillers

### Désignation des délégués aux commissions communales

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de former des commissions communales. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition de ces commissions doit respecter le principe de la proportionnalité.

Monsieur le Maire est président de droit de toutes les commissions communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les conseillers municipaux suivants aux commissions communales :

### Commission des Finances :

M. Patrick LEBLANC  
Mme Nicole JOSEPH  
M. Jean-Pierre BISSIÈRE  
M. Ludovic GÉRARD  
M. Stéphane LELIÈVRE

### Commission des Chemins et Travaux Routiers :

M. Patrick LEBLANC  
M. Jean-Pierre BISSIÈRE  
M. Michel GEFFROY  
M. Ludovic GÉRARD  
M. Gilles MARGUERITTE

### Commission des Bâtiments et de l'Hygiène :

Mme Nicole JOSEPH  
Mme Thérèse JOUBIN  
Mme Solange GASTEBOIS  
M. Jean-François LEROUX  
M. Gilles MARGUERITTE

### Commission du Cimetière :

Mme Thérèse POTTIER  
Mme Thérèse JOUBIN  
Mme Solange GASTEBOIS  
M. Ludovic GÉRARD  
M. Stéphane LELIÈVRE

### Commission des Sports et Loisirs :

M. Michel GEFFROY  
Mme Thérèse JOUBIN  
Mme Anita LECROSNIER

# COMMUNE DE BARENTON

---

---

Mme Nadège LECHAPELAYS  
Mme Sibylle DUBREUIL

## **Commission de la Culture :**

Mme Thérèse POTTIER  
Mme Solange GASTEBOIS  
Mme Anita LECROSNIER  
Mme Nadège LECHAPELAYS  
Mme Sibylle DUBREUIL

## **Commission d'Urbanisme :**

Mme Thérèse POTTIER  
M. Patrick LEBLANC  
M. Jean-Pierre BISSIÈRE  
M. Ludovic GÉRARD  
M. Gilles MARGUERITTE

## **Désignation des délégués aux EPCI et autres organismes extérieurs**

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les conseillers municipaux suivants aux établissements publics de coopération intercommunale et aux organismes extérieurs :

## **SIVU AEP de Barenton :**

### Titulaires

Dr Hubert GUESDON  
M. Jean-François LEROUX  
M. Stéphane LELIÈVRE

### Suppléants

Mme Nadège LECHAPELAYS  
M. Michel GEFFROY  
M. Gilles MARGUERITTE

## **Syndicat des écoles de Barenton, Saint Cyr du Bailleul, Saint Georges de Rouelley :**

### Titulaires

Dr Hubert GUESDON  
Mme Thérèse JOUBIN  
Mme Sibylle DUBREUIL

### Suppléants

M. Jean-François LEROUX  
Mme Nadège LECHAPELAYS  
M. Stéphane LELIÈVRE

## **Association Barentonnaise pour l'Insertion Sociale des personnes Handicapées :**

Dr Hubert GUESDON  
M. Patrick LEBLANC  
M. Jean-Pierre BISSIÈRE  
Mme Nadège LECHAPELAYS

# COMMUNE DE BARENTON

---

---

## Comité de Jumelage de Barenton :

Mme Thérèse POTTIER  
Mme Nicole JOSEPH  
M. Jean-Pierre BISSIÈRE  
Mme Solange GASTEBOIS  
Mme Anita LECROSNIER

## Syndicat Mixte Manche Numérique :

M. Jean-Pierre BISSIÈRE

## Parc Naturel Régional Normandie-Maine :

M. Ludovic GÉRARD

## Comité National d'Action Sociale :

### Titulaires

Mme Nicole JOSEPH

### Suppléants

Mme Sibylle DUBREUIL

## Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques :

Dr Hubert GUESDON

## Association AIDER :

M. Michel GEFROY

## Délégué à la Prévention routière :

M. Jean-Pierre BISSIÈRE

## Correspondant Défense :

M. Gilles MARGUERITTE

## Désignation des délégués au Centre Communal d'Action Sociale de Barenton

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles  
Monsieur le Maire est président de droit du Centre Communale d'Action  
Sociale de Barenton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les conseils  
municipaux suivants au C.C.A.S. de Barenton :

Mme Thérèse JOUBIN  
Mme Solange GASTEBOIS  
M. Jean-François LEROUX

# COMMUNE DE BARENTON

=====

Mme Nadège LECHAPELAYS  
Mme Sibylle DUBREUIL

## **Election des délégués à la maison de retraite de Barenton**

Le Conseil municipal procède au vote à bulletin secret pour désigner les trois délégués représentant la commune au conseil d'administration de la maison de retraite de Barenton

Quatre conseillers se déclarent candidats :

- Mme Thérèse POTTIER
- Mme Nicole JOSEPH
- Mme Anita LECROSNIER
- M. Stéphane LELIÈVRE

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 15
- Suffrages nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14

Ont obtenus :

- Mme Thérèse POTTIER : 9 voix
- Mme Nicole JOSEPH : 14 voix
- Mme Anita LECROSNIER : 14 voix
- M. Stéphane LELIÈVRE : 4 voix

Sont élus délégués de la commune au conseil d'administration de la maison de retraite de Barenton :

Mme Thérèse POTTIER  
Mme Nicole JOSEPH  
Mme Anita LECROSNIER

## **Délégations du conseil municipal au maire**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales autorisant le conseil municipal à déléguer certaines de ses attributions au maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de déléguer ses attributions suivantes à Monsieur le Maire :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le conseil municipal fixe la limite de cette délégation à 14 999,00 €.
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

# COMMUNE DE BARENTON

---

---

## **Comité de Jumelage de Barenton :**

Mme Thérèse POTTIER  
Mme Nicole JOSEPH  
M. Jean-Pierre BISSIÈRE  
Mme Solange GASTEBOIS  
Mme Anita LECROSNIER

## **Syndicat Mixte Manche Numérique :**

M. Jean-Pierre BISSIÈRE

## **Parc Naturel Régional Normandie-Maine :**

M. Ludovic GÉRARD

## **Comité National d'Action Sociale :**

### Titulaires

Mme Nicole JOSEPH

### Suppléants

Mme Sibylle DUBREUIL

## **Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques :**

Dr Hubert GUESDON

## **Association AIDER :**

M. Michel GEFFROY

## **Délégué à la Prévention routière :**

M. Jean-Pierre BISSIÈRE

## **Correspondant Défense :**

M. Gilles MARGUERITTE

## **Désignation des délégués au Centre Communal d'Action Sociale de Barenton**

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles  
Monsieur le Maire est président de droit du Centre Communale d'Action  
Sociale de Barenton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les conseils  
municipaux suivants au C.C.A.S. de Barenton :

Mme Thérèse JOUBIN  
Mme Solange GASTEBOIS  
M. Jean-François LEROUX

# COMMUNE DE BARENTON



- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 €.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## **Indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer à compter du 28 mars 2014 le barème fixé pour le calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Conformément aux articles L.2123-20, L.2123-20-1, L.2123-21 et L.2123-23 du code général des collectivités territoriales, l'indemnité du maire :

Docteur Hubert GUESDON  
Conseiller Général Maire de Barenton

s'établit comme suit à compter du 28 mars 2014 :  
- 43 % de l'indice brut 1015, soit 1 634,63 € brut

Conformément aux articles L.2123-20, L.2123-20-1, L.2123-21 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales, l'indemnité des adjoints :

Madame Thérèse POTTIER, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Monsieur Patrick LEBLANC, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Madame Nicole JOSEPH, 3<sup>ème</sup> Adjointe

S'établit comme suit à compter du 28 mars 2014 :  
- 16,5 % de l'indice brut 1015, soit 627,24 € brut

Ces indemnités seront majorées de 15 % au titre de la commune chef-lieu de canton en application des articles L2123-22 et R.2123-23 du code général des collectivités territoriales.

## **Cession du bâtiment modulaire abritant le CLSH et le RPE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de construction du bâtiment, qui abritera le Centre de Loisirs Sans Hébergement, Le Relais Petite Enfance et l'Espace Public Numérique, seront achevés vers le 21 avril 2014. Son ouverture est prévue dans la semaine du 28 avril au 2 mai 2014.

# COMMUNE DE BARENTON

---

---

Dans cette perspective de fin de travaux et par la nécessité de retirer rapidement du terrain le bâtiment modulaire actuellement en place, les services de la mairie ont pris contact avec l'entreprise DEZEL, de Valognes (Manche).

Après discussion, cette société a proposé à la commune d'acquérir gratuitement ce bâtiment modulaire de 330 m<sup>2</sup>. En contrepartie, DEZEL devra prendre à sa charge le démontage et le transport du bâtiment, et la remise en état du terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la cession à titre gratuit du bâtiment modulaire abritant actuellement le CLSH et le RPE, à l'entreprise DEZEL de Valognes (Manche), dans les conditions cités précédemment.

Ce retrait du bâtiment modulaire ne pourra s'effectuer qu'à partir du début du mois de mai 2014.